

┌ CFVU DU 28 FÉVRIER 2020 ┐

PARTIE – AVIS

07/ MODIFICATIONS DE MAQUETTES

07.01 Modifications de maquettes

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

**ANNEXE FINANCIERE LICENCE PROFESSIONNELLE TRAVAUX PUBLICS DROIT ET TECHNIQUES DES
RESEAUX HYDRAULIQUES**

L'annexe financière pour cette année 2019-2020 a fait l'objet d'une réunion avec nos partenaires du Lycée La Martinière Montplaisir et Agrotec. Nous avons également échangé sur cette annexe budgétaire afin de trouver un accord sur notre fonctionnement pour l'année scolaire.

Nous avons convenu que la répartition du paiement des heures d'enseignement en dehors des 400 heures attribuées par le Ministère posait problème. Elles étaient partagées entre Agrotec et notre Faculté. Il est plus simple de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour les intervenants et pour cette raison nous délégons cette tâche et le budget qui s'y rapporte à Agrotec. La Faculté ne mettra en paiement que les 400 heures qui lui sont dévolues.

Cette formation est délocalisée sur La Martinière Montplaisir et Agrotec n'engendre aucun frais de fonctionnement pour la Faculté et l'Université. Seules quelques heures de gestion administratives y sont dédiées ainsi que la collecte des recettes et leur reversement.

Cette formation est dans la dynamique actuelle de promotion des formations tournées vers l'apprentissage ou l'alternance.

Cécile BAUDOT

Responsable administratif et financier
de la composante de Droit Julie-
Victoire DAUBIE

LP TRAVAUX PUBLICS : DROIT ET TECHNIQUES DES RESEAUX HYDRAULIQUES

Version 3 08-janv-20

PRODUITS				
	TARIF	NOMBRE		
Contrats de professionnalisation	7700	13		100100
			TOTAL	100100

CHARGES FACULTE DE DROIT JVD				
Prélèvements FAC				
		Nombre	Coût unitaire	Charges totales
Prélèvement sur recettes (Université et Fac)			30%	30030
Frais d'inscription Droits nationaux Université		15	170	2550
			TOTAL	32580

Personnel administratif				
Personnel administratif	H admi	Nombre	Coût unitaire	Charges totales
Scolarité FDSP (Catégorie B)	0,17	2	3600	7200
Gestion des enseignants (Catégorie B)	60	1	30	1800
Gestion financière (Catégorie B)	45	1	30	1350
Gestion administrative et financière	45	1	40	1800
Déplacements tuteurs LMM		9	150	1350
			TOTAL	13500

Frais pédagogiques et administratifs				
Université				2683
Enseignement sur service statutaires		400	0	0
			TOTAL	2683

Autres charges				
pour recettes non perçues (non assiduité des étudiants)				1000,73
pour recettes non perçues (entreprises en difficultés)				2000
			TOTAL	3000,73

TOTAL CHARGES UNIVERSITE				51763,73
--------------------------	--	--	--	----------

Reversements				
Reversement lycée La Martinière Montplaisir				10950
Reversement Agrotec				37386,27
			TOTAL	48336,27

TOTAL RECETTES	100100
TOTAL CHARGES	100100
SOLDE	0

ANNEXE FINANCIERE 2019-2020
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'UNIVERSITE LYON 2
L'EPLE DE LA MARTINIERE MONTPLAISIR
L'EPLFPA DE VIENNE-SEYSSUEL (AGROTEC)

CHAGES LYCEE LA MARTINIERE MONTPLAISIR				
Autres charges administratives et de fonctionnement				
		Nombre	Coût unitaire	Charges totales
Déplacemenst internevants		6	200	1200
Photocopies		5000	0,1	500
Salles de cours		299	13	3887
			TOTAL	5587

Frais pédagogiques et administratifs		
Lycée		5363
	TOTAL	5363

TOTAL CHARGES	10950
---------------	-------

PODUITS AGROTEC				
	TARIF	NOMBRE		TOTAL
Contrat d'apprentissage	5700	2		11400
			TOTAL	11400

CHARGES AGROTEC				
Charges de personnel				
Personnel enseignant	H TD	Nombre	Coût unitaire	Charges totales
Enseignements	118	1	58,61	6915,98
Projet tutoré AGROTEC	60	1	58,61	3516,6
Projet tutoré LMM	90	1	43,48	3913,2
Scolarité AGROTEC	111	1	58,61	6505,71
Scolarité LMM	126	1	43,48	5478,48
suivi individualisé Agrotec	30	1	58,61	1758,3
suivi individualisé LMM	45	1	43,48	1956,6
Recherches de contrats	14	15	19,64	4124,4
			TOTAL	34169,27

		TOTAL	34169,27
Autres charges de fonctionnement			
Déplacements tuteurs	6	150	900
Déplacemenst internevants	7	200	1400
Photocopies	4000	0,1	400
Salles de cours	178	13	2314
		TOTAL	5014

Frais pédagogiques et administratifs		
Lycée Agrotec		5363
Charge exceptionnelle		3740
Comité de pilotage		500
	TOTAL	9603

TOTAL CHARGES	48786,27
RECETTES	11400
SOLDE	37386,27

PROCÉDURE DE CHANGEMENT DE MAQUETTE demandé par : UFR DROIT

Diplôme concerné (code apogée – intitulé) **NPFT322-161 LICENCE PRO ACTIVITES JURIDIQUES
CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT**

Enseignements concernés : **3FTPA015 Grands principes de droit civil en lien avec le recouvrement des créances.**

Description du changement demandé (joindre la fiche maquette en cours) :

3FTPA015 Grands principes de droit civil en lien avec le recouvrement des créances. Passer les 20 heures CM en 20 heures TD.

Argumentaire

Ces heures d'enseignement étaient inscrites en heures CM, Madame PINAT Cathie-Sophie étant co-directrice de ce diplôme. Ayant quitté cette fonction, les heures peuvent être rémunérées en heures TD.

Pôle APOGEE/SAMS

Avis technique en date du :

Nom, prénom du/de la correspondant.e :

Moyens Pédagogiques/SAMS

Avis technique en date du :

Nom, prénom du chargé des MP :

Avis du Service des Études en date du :

☐ Favorable ☐ Défavorable **Motif :**

Nom, prénom de la Vice-Présidente, ou de la Cheffe du Service des Etudes :

Avis du conseil de la composante en date du : 16/01/2020

☒ Favorable ☐ Défavorable **Motif : Heures valorisées pour la co-direction du diplôme en heures CM à basculer en heures TD, l'enseignante n'assurant plus ces fonctions.**

Nom, Prénom du/de la Directeur.trice ou CSAF : BAUDOT Cécile

Avis de la CFVU en date du :

☐ Favorable ☐ Défavorable **Motif :**

	code diplôme : NPFT322 -161		MENTION : ACTIVITÉS JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT				Contrat 2016/2020				
			PARCOURS : DROIT PROCÉDURES ET MÉTIERS DU CONTENTIEUX				CFVU : date Modification : date				
							Type	Nb h étudiant	Nb h restant à charge si mutualisation	Coeff	ECTS
L3FTDPDM	FT322 / 161		LICENCE PRO				60				
L3FTPPE5	3FTPPERS		PER SEMESTRE 5 - DROIT PROCÉDURES ET MÉTIERS DU CONTENTIEUX				30				
L3FTPUA5	3FTPUEA5		UE FONDAMENTAUX DE DROIT CIVIL ET DE DROIT DES AFFAIRES				6				
	3FTPA015	ENS	Grands principes de droit civil en lien avec le recouvrement de créances	CM	20	20	1				
	3FTPA025	ENS	Famille et patrimoine	CM	20	20	-				
	3FTPA035	ENS	Grands principes de droit des affaires en lien avec le recouvrement de créances	TD	20	20	-				
L3FTPUB5	3FTPUEB5		UE FONDAMENTAUX DE DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ				9				
	3FTPB015	ENS	Procédure civile	TD	47	47	1				
	3FTPB025	ENS	Procédures spécifiques	TD	12	12	-				
	3FTPB035	ENS	Institutions juridictionnelles	TD	6	6	-				
	3FTPB045	ENS	Pratiques des actes de procédures	TD	21	21	-				
	3FTPB055	ENS	Environnement processuel européen en matière de procédure civile	TD	6	6	-				
L3FTPUC5	3FTPUEC5		UE PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION ET DROIT				7				
	3FTPC015	ENS	Principes fondamentaux des voies d'exécution	TD	12	12	1				
	3FTPC025	ENS	Mesures conservatoires et voies d'exécution forcées	TD	21	21	-				
	3FTPC035	ENS	Mise en œuvre des voies d'exécution forcées et des mesures conservatoires	TD	21	21	-				
	3FTPC045	ENS	Droit du surendettement et du redressement judiciaire civil	TD	12	12	-				
L3FTPUD5	3FTPUED5		UE OUTILS FONCTIONNELS ET MÉTIERS DU CONTENTIEUX				8				
	3FTPD015	ENS	Nouvelles technologies de l'information et de la communication	TD	24	24	1				
	3FTPD025	ENS	Langue anglaise	TD	24	24	1				
	3FTPD035	ENS	Psychologie de la négociation	TD	12	12	-				
	3FTPD045	ENS	Rencontres avec les professionnels des métiers du contentieux	TD	10	10	-				
L3FTPPE6	3FTPPER6		PER SEMESTRE 6 - DROIT PROCÉDURES ET MÉTIERS DU CONTENTIEUX				30				
L3FTPUA6	3FTPUEA6		UE STATUT DES BAUX D'HABITATION ET COMMERCIAUX				3				
	3FTPA016	ENS	Bail d'habitation	TD	12	12	-				
	3FTPA026	ENS	Bail commercial	TD	12	12	-				
L3FTPUB6	3FTPUEB6		UE PAIEMENT ET GARANTIES DE L'IMPAYÉ				7				
	3FTPB016	ENS	Exécution de l'obligation contractuelle de paiement et moyens de paiement	TD	21	21	-				
	3FTPB026	ENS	Droit des sûretés	TD	21	21	1				
	3FTPB036	ENS	Droit des biens	TD	21	21	-				
L3FTPUE6	3FTPUEE6		UE ENSEMBLE PROJET TUTEURÉ ET STAGE								
L3FTPUC6	3FTPUEC6		UE PROJET TUTEURÉ				10				
	3FTPC016	ENS	Projet tuteuré	TD	100	100	1				
L3FTPUD6	3FTPUED6		UE STAGE				10				
	3FTPD016	TD	Préparer la recherche de stage et du premier emploi	TD	16	16	-				
	3FTPD026	STAG	Stage	STAG		0	1				

	code diplôme : NPFT322 -161		MENTION : ACTIVITÉS JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT PARCOURS : DROIT PROCÉDURES ET MÉTIERS DU CONTENTIEUX		Contrat 2016/2020				
					CFVU : date Modification : date				
					Type	Nb h étudiant	Nb h restant à charge si mutualisation	Coeff	ECTS
L3FTDPDM	FT322 / 161		LICENCE PRO		60				
L3FTPPE5	3FTPPERS		PER SEMESTRE 5 - DROIT PROCÉDURES ET MÉTIERS DU CONTENTIEUX		30				
L3FTPUA5	3FTPUEA5		UE FONDAMENTAUX DE DROIT CIVIL ET DE DROIT DES AFFAIRES		6				
	3FTPA015	ENS	Grands principes de droit civil en lien avec le recouvrement de créances	TD	CM	20	20	1	
	3FTPA025	ENS	Famille et patrimoine		CM	20	20	-	
	3FTPA035	ENS	Grands principes de droit des affaires en lien avec le recouvrement de créances	TD		20	20	-	
L3FTPUB5	3FTPUEB5		UE FONDAMENTAUX DE DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ		9				
	3FTPB015	ENS	Procédure civile	TD		47	47	1	
	3FTPB025	ENS	Procédures spécifiques	TD		12	12	-	
	3FTPB035	ENS	Institutions juridictionnelles	TD		6	6	-	
	3FTPB045	ENS	Pratiques des actes de procédures	TD		21	21	-	
	3FTPB055	ENS	Environnement processuel européen en matière de procédure civile	TD		6	6	-	
L3FTPUC5	3FTPUEC5		UE PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION ET DROIT		7				
	3FTPC015	ENS	Principes fondamentaux des voies d'exécution	TD		12	12	1	
	3FTPC025	ENS	Mesures conservatoires et voies d'exécution forcées	TD		21	21	-	
	3FTPC035	ENS	Mise en œuvre des voies d'exécution forcées et des mesures conservatoires	TD		21	21	-	
	3FTPC045	ENS	Droit du surendettement et du redressement judiciaire civil	TD		12	12	-	
L3FTPUD5	3FTPUED5		UE OUTILS FONCTIONNELS ET MÉTIERS DU CONTENTIEUX		8				
	3FTPD015	ENS	Nouvelles technologies de l'information et de la communication	TD		24	24	1	
	3FTPD025	ENS	Langue anglaise	TD		24	24	1	
	3FTPD035	ENS	Psychologie de la négociation	TD		12	12	-	
	3FTPD045	ENS	Rencontres avec les professionnels des métiers du contentieux	TD		10	10	-	
L3FTPPE6	3FTPPER6		PER SEMESTRE 6 - DROIT PROCÉDURES ET MÉTIERS DU CONTENTIEUX		30				
L3FTPUA6	3FTPUEA6		UE STATUT DES BAUX D'HABITATION ET COMMERCIAUX		3				
	3FTPA016	ENS	Bail d'habitation	TD		12	12	-	
	3FTPA026	ENS	Bail commercial	TD		12	12	-	
L3FTPUB6	3FTPUEB6		UE PAIEMENT ET GARANTIES DE L'IMPAYÉ		7				
	3FTPB016	ENS	Exécution de l'obligation contractuelle de paiement et moyens de paiement	TD		21	21	-	
	3FTPB026	ENS	Droit des sûretés	TD		21	21	1	
	3FTPB036	ENS	Droit des biens	TD		21	21	-	
L3FTPUE6	3FTPUEE6		UE ENSEMBLE PROJET TUTEURÉ ET STAGE						
L3FTPUC6	3FTPUEC6		UE PROJET TUTEURÉ		10				
	3FTPC016	ENS	Projet tuteuré	TD		100	100	1	
L3FTPUD6	3FTPUED6		UE STAGE		10				
	3FTPD016	TD	Préparer la recherche de stage et du premier emploi	TD		16	16	-	
	3FTPD026	STAG	Stage	STAG			0	1	

M1 MENTION DROIT PRIVÉ

PARCOURS M2 « ÉVÉNEMENTS SPORTIFS & CULTURELS » (M2 ESC)

Nom du parcours

Nom à choisir parmi les options suivantes :

- Parcours « Événements sportifs et culturels »

Volumes horaires

Volume total de la formation : 320h (hors mémoire/stage)

Heures à financer (ETD) : 287h à condition de mutualiser le CM d'anglais juridique des contrats (M2 DPC) et le CM de techniques contractuelles approfondies (M2 DEA ou M2 DAC).

Budget estimé : environ 17 500€.

Financement espéré : 3 contrats de professionnalisation par an (environ 21K€).

Heures en présentiel : 248h

Synthèse de la maquette

SEMESTRE 3 – SEMESTRE 4

UE 1 - DROIT PRIVÉ (112h ETD dont 84h présentiels)

- DROIT DE LA CONSTRUCTION (16h CM + 16h TD) – **40h ETD**
- DROIT DES ACHATS (8h CM + 12h TD) – **24h ETD**
- TECHNIQUES CONTRACTUELLES APPROFONDIES (24h CM) – **36h ETD**
- DROIT DE LA RESPONSABILITÉ (8h CM) – **12h ETD**

UE 2 - DROIT DES AFFAIRES (60h ETD dont 48h présentiels)

- DROIT COMMERCIAL (16h CM + 16h TD) – **40h ETD**
- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (8h CM + 8h TD) – **20h ETD**

UE 3- DROIT DU SPORT (60h ETD dont 48h présentiels)

- DROIT DES INSTITUTIONS SPORTIVES (16h CM) – **24h ETD**
- DROIT DES CONTRATS SPORTIFS (24h TD) – **24h ETD**
- DROIT SOCIAL DU SPORT (8h CM) – **12h ETD**

UE 4- ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (90h ETD dont 68h présentiels)

- DROIT PUBLIC (16h CM + 16h TD) – **40h ETD**
- DROIT DU NUMÉRIQUE (8h CM + 8h TD) – **20h ETD**
- ANGLAIS JURIDIQUE DES CONTRATS (20h CM) – **30h ETD**

UE 5- PROFESIONNALISATION

- PARCOURS RECHERCHE : RÉDACTION D'UN MÉMOIRE
- PARCOURS PROFESSIONNEL : STAGE

Présentation synthétique des UE et des EP

- DROIT PRIVÉ (construction, contrats, appel d'offres et responsabilité)

- DROIT DE LA CONSTRUCTION - L'espace dédié à l'organisation d'un événement sportif ou culturel
– Notions de droit de la construction

- DROIT DES ACHATS - L'espace dédié à l'organisation d'un événement sportif ou culturel – Gestion et exploitation de la salle de spectacle
- TECHNIQUES CONTRACTUELLES APPROFONDIES – Approfondissement du cours de techniques contractuelles avec exercice de rédaction d'un contrat en lien avec l'exploitation d'une salle de sport ou spectacle.
- DROIT DE LA RESPONSABILITÉ – Sécurité d'un événement sportif et culturel et droit de la responsabilité

- DROIT DES AFFAIRES (droit commercial, PI)

- DROIT COMMERCIAL – Le financement de l'événement : financement public, partenariats (naming), diffusion de l'événement (droits télé, billetterie).
- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – Licences spectacles, droit des marques, droit à l'image individuelle et collective.

- DROIT DU SPORT (fédé, droit social, association, justice sportive)

- DROIT DES INSTITUTIONS SPORTIVES – Les fédérations, les ligues, les clubs, les associations, les joueurs, la justice sportive.
- DROIT DES CONTRATS SPORTIFS – Contrats des joueurs (aspirants, etc.) et représentants des joueurs (agents et avocat mandataires sportifs).
- DROIT SOCIAL DU SPORT – Statut social du sportif et de l'encadrant, accords collectifs en droit du sport

- ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (droit public, droit du numérique et anglais)

- DROIT PUBLIC - L'organisation d'un événement sportif ou culturel – Notions de droit public
- DROIT DU NUMÉRIQUE – E sport, jeux vidéos, droit des nouvelles technologies.
- ANGLAIS – Anglais juridique des contrats

Liste des cours et description sommaire

UE 1 – DROIT PRIVÉ

1° DROIT DE LA CONSTRUCTION :

Intitulé détaillé du cours : L'espace dédié à l'organisation d'un événement sportif ou culturel – Notions de droit de la construction - COURS

Volume horaire : 16hCM soit 24h ETD.

Intervenants pressentis : Collègue intéressé en section droit privé ou Virginie Pezzella (MCF Lyon 3) ou C. Durez (MCF Lyon 2).

Description sommaire du cours :

- Initiation au droit privé de la construction : contrat de maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, contrat de conception-construction, contrat de promotion immobilière.
- Responsabilité et assurances en droit de la construction.
- La construction d'une salle de spectacle (montages juridiques possibles).
- Les droits de l'organisateur de l'événement sur la salle (propriété privée, partenariat public/privé, concession, location, etc.).

Intitulé détaillé du cours : L'espace dédié à l'organisation d'un événement sportif ou culturel – Notions de droit de la construction - Éclairages pratiques et étude de cas (ou séminaire)

Volume horaire : 16h TD.

Intervenants pressentis : avocat en droit de la construction et/ou V. Pezzella et/ou C. Durez

Description sommaire du cours : étude de différents contrats en droit de la construction, rédaction d'un CCAP, d'une lettre d'engagement, etc.

2° DROIT DES ACHATS :

Intitulé détaillé du cours : L'espace dédié à l'organisation d'un événement sportif ou culturel – Gestion et exploitation de la salle de spectacle – COURS.

Volume horaire : 8hCM soit 12h ETD.

Intervenants pressentis : Enseignant chercheur (C. Durez) et/ou responsable achats en entreprise.

Description sommaire du cours : formation au processus d'appel d'offres sur des marchés privés.

- Présentation des principaux contrats nécessaires à l'exploitation d'une salle de spectacle : contrats d'entretien/maintenance (bâtiment et équipements), systèmes d'information, hygiène, sécurité, etc.).
- Les contrats de mise à disposition de l'arène entre organisateurs de spectacles et le propriétaire de la salle.

Intitulé détaillé du cours : L'espace dédié à l'organisation d'un événement sportif ou culturel – Gestion et exploitation de la salle de spectacle – Éclairages pratiques et étude de cas (ou séminaire)

Volume horaire : 12h TD.

Intervenants pressentis : Enseignant chercheur (C. Durez) et/ou responsable achats en entreprise et/ou avocat en droit des achats.

Description sommaire du cours :

Étude pratique des principaux documents juridiques en lien avec un appel d'offre : règlement de consultation, cahier des charges techniques, accord de confidentialité, etc.

3° TECHNIQUES CONTRACTUELLES APPROFONDIES :

Intitulé détaillé du cours : L'espace dédié à l'organisation d'un événement sportif ou culturel – Gestion et exploitation de la salle de spectacle - Éclairages pratiques et étude de cas.

Volume horaire : 24h CM. Possibilité de mutualiser ce CM avec un CM existant : avec le parcours DAC (S1) ou avec le parcours DEA (S2). 4h de cours intensif pour reprendre les éléments fondamentaux du droit des techniques contractuelles puis 20h dédiées à un exercice pratique de rédaction contractuelle en groupes.

Intervenants pressentis : C. Durez.

Description sommaire du cours : Le cours débute par deux séances de CM qui ont pour objectif de mettre à niveau les étudiants n'ayant pas étudié les techniques contractuelles en M1. Le reste du cours est consacré

à un exercice pratique de rédaction contractuelle sur le thème de la gestion d'une salle de spectacle (cours qui s'inscrit dans la continuité du cours de droit des achats). Les étudiants sont répartis au sein de petits groupes (entre 2 et 4 étudiants) et se voient confier la rédaction d'un contrat. Chaque groupe représente une partie au contrat qui obtient au fil de l'eau des informations qu'il faudra intégrer dans le contrat. L'objectif est de placer les étudiants dans des conditions les plus proches possibles d'un cadre professionnel. À l'issue du cours, les étudiants doivent remettre un contrat finalisé qui sert de base à leur évaluation.

4° DROIT DE LA RESPONSABILITÉ

Intitulé détaillé du cours : Sécurité d'un événement sportif et culturel et droit de la responsabilité civile et pénale.

Volume horaire : 8h CM soit 12h ETD.

Intervenants pressentis : Stadium manager, responsable de sécurité d'une salle de spectacle, collègue enseignant en droit de la responsabilité (Adrien Bascoulergue ou Louis Perdrix).

Description sommaire du cours :

- La sécurité du spectacle sportif : sécurité d'un événement ouvert au public (activités de sécurité privée), gestion des incidents, assurance et responsabilités.
- Les responsabilités civile et pénale des acteurs et organisateurs d'un événement sportif ou culturel

UE 2 – DROIT DES AFFAIRES

5° DROIT COMMERCIAL :

Intitulé détaillé du cours : Le financement d'un événement sportif et culturel - COURS

Volume horaire : 16hCM soit 24h ETD.

Intervenants pressentis : Collègue enseignant en droit du financement (section droit public pour le financement public), Marie de Châlus (juriste responsable du pôle droit des affaires de l'OL), Thibaut Havet (juriste d'entreprise), avocat en droit des affaires, etc.

Description sommaire du cours : Visibilité, hospitalités, partenariats, billetterie, droits TV

- Le financement d'un événement sportif et culturel : financement public et financement privé.
- L'exploitation de l'arène sportive : présentation des contrats commerciaux (partenariats) liés à l'exploitation du lieu (naming, hospitalités, visibilité, etc.).
- La diffusion d'un événement sportif et culturel : billetterie, droits audiovisuels.
- Les autres droits économiques des groupements sportifs permettant de financer un événement sportif et culturel (i) : sponsoring, parrainage, marketing, merchandising, etc.

Intitulé détaillé du cours : Le financement d'un événement sportif et culturel - Éclairages pratiques et études de cas (ou séminaire).

Volume horaire : 16h TD.

Intervenants pressentis : Marie de Châlus (juriste responsable du pôle droit des affaires de l'OL), Thibaut Havet (juriste d'entreprise), avocat en droit des affaires, etc.

Description sommaire du cours : Exercice(s) pratique(s) dédié(s) au financement d'un événement sportif et culturel (exemple : étude et/ou rédaction d'un contrat de partenariat ; étude de cas en lien avec la revente illicite de billets, cas pratique sur le thème des droits TV, etc.).

6° PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Intitulé détaillé du cours : Droit de la propriété intellectuelle dédié aux événements sportifs et culturels

Volume horaire : 8h CM et 8h TD soit 20h ETD.

Intervenants pressentis : Anne-Emmanuelle Kahn, Marie de Châlus (juriste OL).

Description sommaire du cours :

- Les droits économiques des groupements sportifs (ii) : droit à l'image (individuelle et collective), protection de la marque, etc.
- Les licences spectacles (démarches administratives, réglementation, etc.).
- L'organisateur de spectacle et le RGPD (données personnelles) ?
- La protection de l'événement sportif et culturel et des œuvres issues dudit événement.

UE 3 – DROIT DU SPORT

7° DROIT DU SPORT (1) – LES INSTITUTIONS ET LES ACTEURS DU SPORT

Intitulé détaillé du cours : Les institutions et acteurs d'un événement sportif

Volume horaire : 16h CM soit 24h ETD

Intervenants pressentis : Daniel DURR (?), Me Philippe PLANES, autre avocat en droit du sport ou enseignant chercheur en droit du sport (collègue de Dijon ?).

Description sommaire du cours :

- Le droit des institutions sportives : fédérations internationales et nationales, ligues, clubs, associations sportives, syndicats, etc.
- Le droit des sociétés et associations sportives (droit des groupements et droit fiscal).
- La justice sportive : justice fédérale, commissions, CNOSF, TAS, arbitrage sportif, justice étatique.
- Les organisateurs et les acteurs du spectacle sportif face aux paris sportifs

8° DROIT DU SPORT (2) – LES CONTRATS SPORTIFS

Intitulé détaillé du cours : Le droit des contrats sportifs

Volume horaire : 24h TD

Intervenants pressentis : Avocat mandataire sportif, Me Philippe PLANES, Jean Sudres (juriste OL), enseignant chercheur en droit du sport et/ou agent de joueurs.

Description sommaire du cours : formation théorique + étude de cas.

- Le droit des contrats sportifs : contrats de joueurs (professionnels, aspirants, amateurs, etc.), droit à l'image (personnel), représentation (agents et autres mandataires), transferts (mécanisme et réglementation).

9° DROIT DU SPORT (3) – DROIT SOCIAL DU SPORT

Intitulé détaillé du cours : Droit social du sport

Volume horaire : 8h CM soit 12h ETD.

Intervenants pressentis : Florence Debord

Description sommaire du cours :

Statut social du sportif (sportif professionnel, sportif salarié, sportif de haut niveau, etc.).

Statut social de l'encadrant

Accords collectifs en droit du sport.

UE 4 – ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

10° DROIT PUBLIC

Intitulé détaillé du cours : L'organisation d'un événement sportif ou culturel – Notions de droit public - COURS

Volume horaire : 16hCM soit 24h ETD

Enseignant pressenti : en priorité un enseignant de la section de droit public. Si aucun collègue intéressé, possibilité de faire appel à une avocate intéressée : Me Audrey Lebeau.

Description sommaire du cours : étude des sujets de droit public auxquels la personne de droit privé qui est responsable de l'organisation d'un événement sportif ou culturel peut être confrontée :

Utilisation de l'espace public (à traiter très brièvement).

Autorisations ERP

Accessibilités (partenariat public privé)

Affichages extérieurs (TLPE, etc.).

Autorisation alcools (licence)

Réglementation niveau sonore

Convention avec la préfecture sur la sécurité de l'événement.

Intitulé détaillé du cours : L'organisation d'un événement sportif ou culturel – Notions de droit public – Éclairages pratiques et étude de cas

Volume horaire : 16h TD (4 ateliers de 4h ou 2 ateliers de 8h).

Intervenants pressentis : Thibaut Havet (juriste) sur la TLPE et l'accessibilité et/ou Me Audrey Lebeau (avocate) les règles d'urbanisme et/ou Florent Sanseigne (président festival) sur la convention Colomb.

Description sommaire du cours : selon intervenants (voir ci-dessus).

A traiter en priorité : la sécurité du spectacle sportif : rapport avec les pouvoirs publics, convention Colomb, etc.

11° DROIT DU NUMÉRIQUE

Intitulé détaillé du cours : Droit du numérique appliqué à l'organisation d'un événement sportif et culturel – COURS et étude de cas.

Volume horaire : 8h CM et 8h TD soit 12h ETD.

Intervenants pressentis : Benoit Lopez ou enseignant chercheur en droit du numérique.

Description sommaire du cours :

- Introduction au droit numérique
- Le droit face aux jeux numériques (jeux vidéo : consoles, jeux sur smartphone, jeux en ligne, etc.)
- Présentation des problématiques PI propres aux jeux vidéo et à l'avènement des spectacles numériques
- Droit des contrats et sports électroniques (statuts joueurs, streamer, etc.).
- La réglementation du sport électronique : organismes et compétitions

12° ANGLAIS

Intitulé détaillé du cours : Anglais juridique des contrats.

Volume horaire : 20h CM soit 30h ETD ramenés à 15h ETD si possibilité de mutualiser le cours avec la mention DPC. Si impossible de mutualiser, CM de 10h pour rester à 15h ETD.

Intervenants pressentis : Enseignant du parcours DPC ou enseignant de la FDJVD.

Description sommaire du cours : anglais juridique des contrats.

DIPLOME A CRÉER		Mention : Droit privé				Contrat 2016/2020				
ETAPE A CRÉER		Parcours 3 : Droit des événements sportifs et culturels				CFVU : date				
						Modification : date				
		Type ens	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coeff	ECTS				
MASTER 2ème Année							60			
A CRÉER		SEMESTRE 3 - DROIT DES EVENEMENTS SPORTIFS & CULTURELS					30			
A CRÉER		DROIT PRIVE					12			
A CRÉER	ENS	Droit de la construction	CM	16		1				
A CRÉER	ENS	Droit de la construction	TD	16		1				
A CRÉER	ENS	Droit des achats	CM	8		1				
A CRÉER	ENS	Droit des achats	TD	12		1				
A CRÉER		DROIT DES AFFAIRES					6			
A CRÉER	ENS	Droit commercial	CM	16		1				
A CRÉER	ENS	Droit commercial	TD	16		1				
A CRÉER		DROIT DU SPORT					6			
A CRÉER	ENS	Droit des institutions sportives	CM	16		1				
A CRÉER	ENS	Droit des contrats sportifs	TD	24		1				
A CRÉER		ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES					6			
A CRÉER	ENS	Droit public	CM	16		1				
A CRÉER	ENS	Droit public	TD	16		1				
A CRÉER		CHOI UN SEMESTRE 1 AU CHOIX PARMI >> 4F..... OU 4ZATSMO1								
		SEMESTRE 4 - DROIT DES EVENEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS					30			
A CRÉER		DROIT PRIVE					6			
A CRÉER	ENS	Techniques contractuelles approfondies	CM	24	12	1				
A CRÉER	ENS	Droit de la responsabilité	CM	8	0	1				
A CRÉER		DROIT DES AFFAIRES					4			
A CRÉER	ENS	Droit de la propriété intellectuelle	CM	8	0	1				
A CRÉER	ENS	Droit de la propriété intellectuelle	TD	8	0	1				
A CRÉER		DROIT DU SPORT					2			
A CRÉER	ENS	Droit social du sport	CM	8	0	1				
A CRÉER		MAITRISE D'UNE LANGUE ETRANGERE					6			
A CRÉER	ENS	Droit du numérique	CM	8	0	1				
A CRÉER	ENS	Droit du numérique	TD	8	0	1				
A CRÉER	ENS	Anglais juridique des contrats	CM	20	10	1				
A CRÉER		PROFESSIONNALISATION					12			
		CHOI 1 ens au choix parmi >>								
A CRÉER	ENS	Mémoire de recherche	mémoire		0	1				
A CRÉER	ENS	Rapport - mémoire de stage	stage		0	1				

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

L'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de VIENNE SEYSSUEL,
N° SIREN : 193 818 861, situé Vieux Chemin - Montée Bon Accueil - 38217 VIENNE,
Pour son centre CFPPA de VIENNE SEYSSUEL
Ci-après désigné « CFPPA de VIENNE SEYSSUEL »
Représenté par Boris SZEMPRUCH, Directeur de L'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL,

ET :

L'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de DARDILLY
N° SIREN : 196902506, situé 26 Chemin de la Bruyère - 69570 DARDILLY,
Pour son centre le CFPD d'ECULLY
Ci-après désigné « CFPD d'ECULLY »
Représenté par Vincent RIPOCHE, Directeur de L'EPLEFPA de DARDILLY,

ET :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 86 rue Pasteur, 69007 LYON,
Ci-après désignée « l'Université » ;
Représentée par sa présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,

Préambule :

Descriptif des 3 établissements et de leurs grandes missions

Les métiers et les débouchés autour de l'aménagement de l'espace urbain évoluent très rapidement ; des nouveaux besoins et compétences émergent régulièrement dans un monde où le développement urbain est en pleine accélération. Confrontés à des transformations rapides liées à la prégnance de l'anthropocène, il est urgent de préserver et conforter la place de la nature en ville pour accompagner ce changement en faveur de l'environnement et du bien-être pour contribuer à une ville plus écologique, plus saine et agréable à vivre.

Les deux Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) suivants : CFPPA de Vienne-Seyssuel et le Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully, ainsi que l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lumière Lyon 2 ont constatés que les métiers et les débouchés autour de l'aménagement de l'espace urbain sont en pleine mutation ; ainsi de nouvelles pratiques, de nouvelles compétences et de nouveaux métiers s'imposent.

Ensemble, les trois établissements ont pris la décision de créer une nouvelle formation de Licence Professionnelle pour former les futurs professionnels en exercice souhaitant adapter leurs pratiques à la nécessité de promouvoir une ville biodiversée.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1- Objet de la convention

L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre les organismes précités afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle Nature en Ville (ci-après dénommée « LPro NaVil ») dans le respect des dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'Université, le CFPH d'ECULLY et CFPPA de VIENNE SEYSSUEL.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties entendent mettre en œuvre leur partenariat. Elle précise l'organisation pédagogique, administrative et financière de la LPro NaVil ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties.

Article 2 : Documents contractuels (liste des annexes)

- Annexe budgétaire
- Calendrier annuel
- Maquette

Article 3 - Publics bénéficiaires

Publics ciblés

En formation initiale : titulaires d'un BTSA (notamment options Aménagement Paysager et Gestion et Protection de la Nature) souhaitant se spécialiser, d'une L2 (en priorité dans le champ de la Géographie et d'Aménagement), d'un DUT Carrières sociales option Gestion urbaine, ou bien encore de BTS TP ou de BTS/DUT génie Civil.

En formation continue : Sur étude du dossier, professionnel.les de bureaux d'études (paysagiste concepteur), personnels techniques des collectivités territoriales (technicien, agent) ou professionnel.les d'entreprises du paysage et du TP vert (conducteur de travaux, dessinateur en bureau d'études), voire du génie civil, désirant une montée en compétences.

Types de formations possibles

- Formation initiale
- Formation en apprentissage
- Formation en contrat de professionnalisation
- Formation continue

Article 4 - Organisation pédagogique de la formation

La formation et l'organisation pédagogique sont assurées conjointement par l'Université, le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL et le CFPH d'ECULLY.

Le diplôme est délivré par l'Université.

La licence professionnelle est structurée en 7 unités d'enseignement (UE) qui regroupent différents modules :

- Unité d'Enseignements UE0 à UE4 de 435 heures ;
- Projet tuteuré UE5 de 150 heures ;
- Formation en entreprise UE6.

La formation se déroule pour l'Université sur les sites : Porte des Alpes, Berthelot (IUL) et Berges du Rhône. Pour le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL elle se déroule sur le site de Vienne Seyssuel. Pour le CFPH d'ECULLY, l'enseignement a lieu sur le site du centre de formation à Ecully, et exceptionnellement au Lycée agricole de Dardilly.

L'UE6 se déroule dans l'entreprise ou la collectivité d'accueil.

L'annexe 1 précise le calendrier de la formation.

En fonction des compétences disponibles dans chacun des établissements, une répartition de ces modules est faite entre les partenaires. Les cours assurés par les partenaires ont lieu sur leur(s) site(s) de formation.

La répartition est définie dans l'annexe pédagogique.

Les contractants mettent à disposition de la formation les moyens en locaux, aménagements et laboratoire dans les domaines qui les concernent.

Les enseignements sont assurés par :

- les enseignant.e.s de l'Université (titulaires ou vacataires) ;
- les enseignant.e.s et formateur/trices du CFPPA de VIENNE SEYSSUEL (titulaires ou vacataires) ;
- les enseignant.e.s et formateur/trices du CFPH d'ECULLY (titulaires ou vacataires) ;

Pour le suivi des alternant.e.s et, la répartition entre les établissements est définie dans l'annexe pédagogique annuellement.

Un suivi régulier des apprenant.e.s est réalisé par les enseignant.e.s et formateur/trices du CFPPA de VIENNE SEYSSUEL, du CFPH d'ECULLY et de l'Université par le biais des projets tutorés, visites entreprises et accompagnement individuel.

Cf Annexe : maquette financière avec répartition des enseignements.

Article 5 - Organisation administrative de la formation

La responsabilité du diplôme de licence professionnelle est assurée à l'Université Lyon2 par un.e enseignant.e / enseignant.e chercheur/euse de l'Université Lumière-Lyon 2.

La responsabilité pédagogique de la licence est assurée de façon concertée par l'Université, le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL et le CFPH d'ECULLY.

L'Université, le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL et le CFPH d'ECULLY assurent la promotion de la formation et le recrutement des étudiant.e.s.

L'Université assure :

- la communication sur les modalités d'inscription via son site internet ;
- les inscriptions administratives ;
- la saisie des emplois du temps pour les étudiant.e.s et l'envoi aux intervenant.e.s ;
- l'aide à la recherche de stage pour public FI
- la gestion administrative de ses enseignant.e.s vacataires ;

- le suivi de l'assiduité à Lyon 2 et la transmission au CFPPA de VIENNE SEYSSUEL;
- l'organisation et l'animation des jurys ;
- l'édition des notes ;
- l'édition des procès-verbaux et des diplômes.

Pour les cours ayant lieu dans un des établissements, l'établissement en question assure :

- la transmission des emplois du temps au / à la gestionnaire de l'Université
- la gestion des salles
- le recrutement des enseignant.e.s vacataires et suivi paiement
- le suivi des absences pour les cours ;
- la gestion administrative de leurs enseignant.e.s vacataires ;
- la reproduction des documents pour les étudiant.e.s ;

Le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL assure la gestion administrative et financière des contrats d'alternance.

La coordination et la gestion des relations avec les entreprises et les collectivités, assurée par le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL et le CFPH d'ECULLY, comprend :

- le conseil et l'aide aux entreprises/collectivités qui désirent engager un.e alternant.e ;
- le prospection/recherche de contrats en partenariat avec l'Université ;
- la coordination des contrats ;
- l'organisation des réunions collectives avec maître/ses d'apprentissage

Les trois établissements partenaires préparent ensemble :

- un livret de l'apprenti.e, stagiaire, FC et étudiant.e : document de liaison entre l'entreprise, le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL, le CFPH d'ECULLY et l'Université, qui permet d'assurer un suivi efficace des apprenti.e.s au sein de leur entreprise.
- un kit pour les tuteur/trices d'entreprise

Pour assurer le dialogue de gestion entre les trois établissements, un **comité de pilotage** de la LPro NaVil est mis en place. Il est présidé par le / la responsable de la formation. Il est constitué :

- des responsables pédagogiques de la formation de chaque établissement
- de représentant.e.s enseignant.e.s de l'équipe pédagogique (responsables des UE) ;
- de représentant.e.s des entreprises/collectivités d'accueil des alternant.e.s ;
- de représentant.e.s de la profession concernée ;
- de représentant.e.s usager.e.s de la formation

Ce comité de pilotage se réunit une fois par an pour :

- définir les moyens mis à disposition par chaque établissement ;
- valider des documents de communication externe ;
- préparer l'organisation des stages en entreprise ;
- préparer l'avenant financier annuel, annexe 2 de la présente convention.

Sur le plan pédagogique Il a pour mission

- d'étudier les évolutions de la formation en concertation avec les besoins de professionnels ;

- d'apporter les modifications pédagogiques (création de cours, formation à des outils..) à la formation en lien étroit avec l'évolution des métiers ;
- de définir les modalités d'évaluation des différentes UE/EP ;
- d'établir le calendrier et les lieux de la formation au regard des contraintes des entreprises et des établissements de formation ;
- de définir les modalités de suivi individualisé des alternant.e.s en entreprise/collectivité et les relations avec les maîtres/ses d'apprentissage ou tuteur/trices ;
- de proposer les outils de suivi le livret de liaison, livret de compétences ;
- de définir la politique de recrutement.

Article 6 - Dispositions financières et comptable

Les parties identifient les postes des recettes et dépenses (cf. annexe financière) et conviennent des modalités de répartition, et reversements entre structures.

Ils conviennent des coûts de la formation et tarifs proposés selon la politique de tarification en vigueur.

La répartition des postes est la suivante :

- 70 % au titre de l'enseignement,
- 5% au titre de la coordination
- 5% au titre du recrutement,
- 20% au titre des charges administratives

Le paiement du solde entre les établissements se fait par un acompte de 50 % en décembre et sur le solde encaissé des produits en fin de formation.

Cf. en Annexe la maquette financière de répartition des postes entre les 3 établissements)

Article 7 - Propriété intellectuelle

Aucune licence, ni droits relatifs aux brevets, inventions ou données techniques appartenant à l'une des parties n'est concédée par la présente convention à l'autre partie.

Chacune des parties déclare être le légitime détenteur de tous les droits d'utilisation ou plus généralement de propriété industrielle ou intellectuelle relatifs aux éléments qu'elle pourrait être amenée à mettre à la disposition de l'autre partie dans le cadre de la présente convention.

Chacune des parties conserve l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle. Le contenu fourni à l'une des parties par l'autre partie reste la propriété de la partie qui l'a fourni, la partie bénéficiaire étant autorisée à utiliser le contenu selon les modalités qui auront été expressément validées par la partie propriétaire lors de la remise.

Article 8 - Qualité

L'Université et le CFPH d'ECULLY s'engagent à respecter le référentiel AFNOR QUALIFORMAGRI. Ils s'engagent à transmettre au CFPPA de VIENNE SEYSSUEL tous les documents nécessaires aux audits de certification.

Article 9 - Durée, résiliation, défaillance

Les Parties conviennent d'organiser un bilan annuel.

La présente convention est signée pour une durée d'un an au titre de l'année scolaire 2020-2021. Elle pourra être renouvelée tous les ans par avenant à la convention.

Elle peut être dénoncée, par courrier recommandé des deux autres partenaires en respectant un délai de préavis de trois mois avant la rentrée de septembre (1^{er} septembre de chaque année).

En cas de litige, les partenaires s'engagent à tenter de régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ou de ses avenants.

A défaut, toutes contestations pouvant naître relativement à l'exécution de la présente convention seront portées devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le

En trois exemplaires originaux

Visas

ANNEXE FINANCIERE - Licence Professionnelle NAVIL
Pour l'année scolaire 2020 - 2021

ENTRE :

L'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de VIENNE SEYSSUEL,
Pour son centre CFPPA de VIENNE SEYSSUEL

ET :

L'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de DARDILLY
Pour son centre le CFPH d'ECULLY

ET :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 86 rue Pasteur, 69007 LYON,

Budget Prévisionnel sur la base de 12 contrats d'apprentissage et sur une répartition des enseignements indiqués.

Produits	Tarif	Nombre	Non perçu	
Contrats de professionnalisation + FC	6 240 €	0		0,00 €
Contrats d'apprentissage OPCO	6 800 €	6		40 800,00 €
Contrats d'apprentissage collectivité	6 700 €	6		40 200,00 €
Produits nets		12	Total	81 000,00 €

			Université LYON 2	CFPH d'Ecullly	CFPPA de Vienne Seyssuel	Université LYON 2	CFPH d'Ecullly	CFPPA de Vienne Seyssuel
Charges	%	TOTAL						
Enseignements	70%	56 700,00 €	33%	32%	35%	18 716,67 €	18 274,41 €	19 708,92 €
Dont Suivi projet tutoré/Entreprise								
Dont Charge de fonctionnement pédago								
Dont Frais pédagogique								
Dont charge de fonctionnement des établissements								
Coordination	5%	4 050,00 €	33%	33%	33%	1 349,87 €	1 349,87 €	1 349,87 €
Recrutement	5%	4 050,00 €	33%	33%	33%	1 349,87 €	1 349,87 €	1 349,87 €
Charges administratives	20%	16 200,00 €	20%		80%	3 240,00 €	0,00 €	12 960,00 €
TOTAL CHARGES	Total	81 000,00 €				24 656,40 €	20 974,14 €	35 368,65 €

Fait à Lyon, le
En trois exemplaires originaux
Visas

COMPLEMENT A L'ANNEXE FINANCIERE

REPARTITION PREVISIONNELLE DES ENSEIGNEMENTS LICENCE PRO NAVIL Pour l'année scolaire 2020 -2021

		ventilation du partenariat		
		LYON 2	CFPH	Agrotec
UE0	Mise à niveau (70 h en tout en 2 parcours de 35 h pour étu, au choix)	0	35	35
EP 0.1	Dessin technique		21	
EP 0.2	Dessin technique ou Géomatique			21
EP 0.2	Aménagement paysager et urbanisme		14	
EP 0.2bis	Connaissances naturalistes			14
UE1	Analyse du contexte territorial	80	0	0
EP 1.1	gouvernance, acteurs et institutions			
EP 1.2	aspects réglementaires et juridiques			
EP 1.3	usages, pratiques et représentations			
EP 1.4	méthodes et outils d'analyse			
UE 2	Diagnostic du potentiel environnemental	0	20	60
EP 2.1	composantes abiotiques des milieux			30
EP 2.2	composantes biotiques des milieux			30
EP 2.3	Analyse paysagère		6	
EP 2.4	méthodes et outils d'analyse		14	
UE 3	Gestion de la nature en ville	24	46	0
EP 3.1	Types et échelles de gestion	14		
EP 3.2	Méthodes et outils de gestion		46	
EP 3.3	Outils d'évaluation	10		
UE 4	Aménager avec la nature en ville	26	45	64
EP 4.1	Préservation, développement, restauration, compensation		45	
EP 4.2	composition d'espaces, solutions opérationnelles			50
EP 4.3	Solutions basées sur la nature	26		14
TOTAL 1		130	146	159
UE 5	Mission en milieu professionnel 1 : Projet tuteuré collectif	40	20	20
EP 5.1	Méthodologie du PT (heures à prendre sur l'enveloppe du projet tuteuré)*	20		
	Suivi, accompagnement et évaluation (par projet/groupe - valeur fixée par le référentiel L2). 3 projets/an(-établissement).**			
EP 5.2	Travail en autonomie (pas de financement requis mais à prévoir dans l'EdT : Equivalent de 1 j/semaine pendant 16 semaines).	20	20	20
TOTAL 2		40	20	20
UE 5	Mission en milieu professionnel 2 : Stage(s) ou Apprentissage			
	suivi des étudiants : 12h pour 12 inscrits	48	48	48
TOTAL		218	214	227
TOTAL avec projet tuteuré				
		33,01%	32,23%	34,76%
* Méthodologie du PT (tronc commun à tous les groupes) : Présentation par les commanditaires (objectifs, cahier des charges), méthode de la gestion de projet agile, de la RAO, outils du diagnostic, du parangonnage, préconisations, livrables...				
** Dont accompagnement sur le terrain, suivi du fonctionnement du groupe projet, de la rédaction, oral blanc, soutenance... (+frais de déplacements à prévoir)				
*** : suivi tutoré indiv et collectif de l'alternance (dans EdT), dont 2 visites obligatoires (2h ou 2h30 selon distance) + accompagnement au mémoire, évaluation et soutenance avec jury (tuteur L2+tuteur pro+membre extérieur), par étudiant (fixé par référentiel pour Lyon 2). Nb d'apprentis répartis entre partenaires, total indiqué sur la base de 12 apprentis sur 12 inscrits (3x3). Frais de déplacement à prévoir en plus.				

Maquette pédagogique du diplôme

		Heures face à étudiants	heures étudiants		
		Heures de cours	CM	TD	TOTAL HETD
UE0	Mise à niveau (70 h en tout en 2 parcours de 35 h pour étu, au choix)	35	0	35	35
EP 0.1	Dessin technique ou Géomatique	21		14	14
EP 0.2	Aménagement paysager et urbanisme ou connaissances naturalistes	21		21	21
UE1	Analyse du contexte territorial	80	0	80	80
EP 1.1	gouvernance, acteurs et institutions	7		7	7
EP 1.2	aspects règlementaires et juridiques	21		21	21
EP 1.3	usages, pratiques et représentations	38		38	38
EP 1.4	méthodes et outils d'analyse	14		14	14
UE 2	Diagnostic du potentiel environnemental	80	0	80	80
EP 2.1	composantes abiotiques des milieux	30		30	30
EP 2.2	composantes biotiques des milieux	30		30	30
EP 2.3	Analyse paysagère	6		6	6
EP 2.4	méthodes et outils d'analyse	14		14	14
UE 3	Gestion de la nature en ville	70	0	70	70
EP 3.1	Types et échelles de gestion	14		14	14
EP 3.2	Méthodes et outils de gestion	46		46	46
EP 3.3	Outils d'évaluation	10		10	10
UE 4	Aménager avec la nature en ville	135	0	135	135
EP 4.1	Préservation, développement, restauration, compensation	45		45	45
EP 4.2	composition d'espaces, solutions opérationnelles	50		50	50
EP 4.3	Solutions basées sur la nature	40		40	40
	TOTAL 1	400		400	400
UE 5	Mission en milieu professionnel 1 : Projet tuteuré collectif	150	0	150	150
EP 5.1	Méthodologie projet tutorés	20		20	20
EP 5.2	Projets tutorés	130		130	130
UE 5	Mission en milieu professionnel 2 : Stage(s) ou Apprentissage				
	TOTAL	400	0	400	400
	TOTAL avec projet tuteuré	550	0	550	550

BUDGET PREVISIONNEL

Etablissement	UNIVERSITE LYON 2
RNCP / RS	en cours
Nombre d'inscrits total	12
Nombre d'inscrits payants LL2	4

Formation	NAVIL
Composante	TEMPS ET TERRITOIRE

DEPENSES				
A	REALISATION, PREPARATION DES ENSEIGNEMENTS et CHARGES SPECIFIQUES A CETTE FORMATION	Nombre d'Heures à payer (HETD)	Coût horaire	TOTAL
	CHARGES DE PERSONNEL DIRECTES			18 060 €
A.1	HEURES FINANCEES LYON 2 (ENSEIGNEMENT, SUIVI STAGE ET RESP DIPLOME)			
A.1.1	Enseignants titulaires	62	220 €	13 640 €
	Enseignants titulaires	71	- €	- €
A.1.4	Vacataires	85	52 €	4 420 €
	TOTAL heures ETD face à face pédagogique	218	83 €	18 060 €
A.6	CHARGES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES			
A.60	Achat de petits matériels et fournitures			
A.61.1	Indemnités d'occupations des locaux (locations & fluides)			
A.61.2	Autres services extérieurs			
A.62.1	Communication et publicité			200 €
A.62.2	Missions et réceptions			
A.62.3	Frais de déplacements autres			200 €
A.62.4	Frais de déplacements liés aux visites (uniquement apprentis)			200 €
A.65	Autres charges de gestion courantes			
A.68	Amortissement des biens liés à la formation			
	TOTAL charges de fonctionnement directes			600 €
A.8	TOTAL DES CHARGES DIRECTES			18 660 €
B	CHARGES INDIRECTES CALCULEES	Montant par étudiant		TOTAL
B.1	CHARGES INDIRECTES DE SOUTIEN			2 964 €
A.5.1	Appui à la formation tout au long de la vie	- €		- €
B.1.1	Appui à la formation	193 €		2 312 €
B.1.2	Documentation	33 €		392 €
B.1.3	Vie étudiante	22 €		260 €
B.2	CHARGES INDIRECTES DE SUPPORT			3 056 €
B.2.1	Gouvernance et pilotage	74 €		884 €
B.2.2	Immobilier	138 €		1 660 €
B.61.2	Systèmes d'information et numériques	43 €		512 €
B.3	TOTAL CHARGES INDIRECTES			6 020 €
C.1	TOTAL DES DEPENSES			24 680 €
RECETTES				
D	SOURCES DE FINANCEMENT			TOTAL
D.1.1	PART RECETTES PERCUES LYON 2 (33%)			24 656 €
F.3	Marge			24 €

code diplôme : vers		Mention de Licence Professionnelle: Commercialisation des Produits Touristiques			2020-2021	
		Parcours: Négociation-Commercialisation des Prestations Touristiques Spécialisées			date de création	
code étape : vers		Troisième Année de Licence			7 décembre 2019	
codes APOGEE	INTITULE	TD/CM	Nb H	coeff	crédits	
SEMESTRE 1 : Savoirs Fondamentaux			369,50		30	
UE 1 Savoirs fondamentaux : Environnement touristique			35,00		3	
1	Economie, géographie, sociologie du tourisme	CM	17,50	1		
1	Droit du tourisme	TD	17,50	1		
UE 2 Culture et sociétés			72,75		6	
2	Sociétés, Cultures et Institutions (mondes anglophones)	CM	20,25	1		
2	Culture générale, médiation et écriture	TD	17,50	1		
2	Communication interculturelle	TD	17,50	1		
2	Management interculturel	TD	17,50	1		
UE 3 Communication numérique promotionnelle			35,00		3	
3	Marketing digital	TP	17,50	2		
3	Les Multimédias	TP	17,50	2		
3	Autoformation sur la certification « Principes fondamentaux du marketing numérique »	TP/Noté	40,00	1		
UE 4 Préparation à la certification du CLES			42,00		3	
4	Langue A : anglais	TD	21,00	1		
4	Langue B : allemand, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe	TD	21,00	0,5		
4	Autoformation sur les logiciels d'entraînement au CLES	TP/NN	10,00	Suiv		
UE 5 Compétences professionnelles			21,75		2	
5	La posture professionnelle	TD	7,75	1		
5	Méthodologie et posture entrepreneuriales	TD	14,00	2		
UE 6 Projet Tutoré			75,00		6	
6	Projet Tutoré: Mise en place	TD	75,00	1		
UE 7 Stages et Alternances			88,00		7	
7	Stages et Alternances: Suivi	TD	88,00	1		
SEMESTRE 2 : Compétences opérationnelles			380,50		30	
UE 8 Analyse des marchés touristiques			60,00		5	
8	Analyse des marchés touristiques	TD	21,00	2		
8	Enjeux de la destination touristique et la prestation touristique	TD	21,00	1		
8	Comptabilité et gestion	TD	18,00	1		
UE 9 Commercialisation des prestations touristiques			42,00		3	
9	Fondamentaux de la Vente et de Prospection Commerciale	TD	21,00	2		
9	Négociation commerciale	TD	21,00	2		
UE 10 Gestion de la vente et après-vente			35,00		3	
10	Gestion de la Relation Client	TD	21,00	2		
10	Gestion de situations conflictuelles	TD	14,00	1		
UE 11 Enjeux de l'innovation			17,50		1	
11	Innovation dans le tourisme	TD	10,50	1		
11	Le Design Thinking	TD	7,00	1		
UE 12 Anglais Renforcé			39,00		3	
12	Séminaire Terminologie et Traduction appliquées au tourisme (en anglais)	TD	18,00	1		
12	Séminaires d'entraînement au CLES en anglais	TD	21,00	1		
12	Autoformation sur les logiciels d'entraînement au CLES	TP/NN	10,00	Suiv		
UE 13 Projet Tutoré			75,00		6	
13	Projet Tutoré: Travaux pratiques	TD	75,00	1		
UE 14 Stages et Alternances			112,00		9	
14	Stages et Alternances: Soutenance	TD	112,00	1		